



Annexe aux modalités de contrôle des connaissances et des compétences 2020-2021

Les modalités de contrôle des connaissances et compétences ont été adoptées par la CFVU le 14 mai 2020 pour toute la durée du contrat correspondant à la période d'accréditation 2020-2025 des formations de l'Université Paris 8. Elles sont néanmoins soumises chaque année à l'approbation du Conseil de la formation et de la vie universitaire et éventuellement ajustées en fonction des évolutions réglementaires. Le contenu de certains articles est complété par chaque composante afin de tenir compte des spécificités et des orientations pédagogiques de chaque formation.

UFR ART, DEPARTEMENT THEATRE. MASTER Parcours *Théâtres, performances et sociétés (TPS)*

(Annexe validée par le conseil d'UFR/Institut le 15 septembre 2020)

1 – Modalités éventuelles de choix entre contrôle continu et contrôle terminal (*Articles 9*)

Nos diplômes étant sous le régime du contrôle continu, il n'y a pas de choix possible entre les deux. Les modalités précises sont fixées par chaque enseignant.e en début de semestre, sur un document écrit remis aux étudiant.e.s.

Dans le cas des cours pratiques, un pourcentage de la note globale est dédié à l'évaluation d'un écrit portant par exemple sur les ateliers du semestre.

Un aménagement est prévu pour les étudiant.e.s salarié.e.s et les étudiant.e.s en situation de handicap, qui ne peuvent pas assister à l'ensemble du cours. L'étudiant.e peut valider le cours en session 1 (janvier et juin) ou session 2 (juin et septembre). Ce dispositif ne s'applique pas aux ateliers pratiques.

2 – Conditions de dispense du contrôle continu ou de son aménagement (*Article 9 et 14*)

Pour les étudiant.e.s salarié.e.s justifiant de 15 heures minimum de travail hebdomadaire.

Pour les étudiant.e.s en situation de handicap : sur présentation du certificat médical et/ou dossier suivi par la cellule handicap.

Dans tous les cas : en fonction de la situation de l'étudiant.e et après rendez-vous (en présentiel ou en visioconférence) avec le(s) responsable(s) du diplôme. La demande de rendez-vous de la part de l'étudiant.e doit être faite avant la fin de la troisième semaine du semestre concerné.

3 – Modalités d'organisation des sessions de contrôle des connaissances et des compétences en master (*Article 15*)

Chaque cours présente son mode de validation en début de semestre, sur un document écrit remis aux étudiant.e.s. En fonction de la nature des enseignements, une validation orale, écrite ou une combinaison des deux, peut être proposée.

- Travaux de recherche dans les séminaires :

Pour les rendus et validations de travaux de recherche des différents séminaires de la formation :

Chaque enseignant demeurant souverain dans la fixation du cadre de l'évaluation de son cours, il est important que le choix de la forme de devoir de recherche se fasse en concertation avec chaque enseignant afin de prendre en compte ses attentes spécifiques.

Toutefois, dans une perspective d'harmonisation, il a été convenu en ce qui concerne les rendus écrits d'opter pour un **format** de 10 000 à 15 000 caractères (hors espaces), sous une **forme** pouvant s'avérer innovante (carnet ou journal de bord, note d'intention, etc), notamment pour les cours pratiques de recherche création.

- « Mémoires » de Master 1 et Master 2 :

À titre indicatif, il faut compter un minimum de :

- MASTER 1 Mémoire dit « projet d'étape » : 30 pages minimum pour le Master 1 (soit environ 75 000 caractères, sans la bibliographie), sans la section Annexes, comprenant un plan détaillé de l'ensemble et au moins une introduction et un chapitre-test rédigés, en concertation avec le directeur de recherche ; liberté pour la conception des annexes.

- MASTER 2 MEMOIRE 70 pages minimum (soit environ 175 000 caractères, sans la bibliographie), sans la section Annexes (la taille peut varier : le point est à discuter le cas échéant avec le directeur du mémoire), pouvant être combiné et construit en combinaison avec des expérimentations pratiques, performative ou filmée (avec possibilité de format innovant, pourvu que les choix soient justifiés et argumentés avec pertinence. Liberté de conception pour les annexes.

Les soutenances de mémoire du parcours PCAI sont organisées, pour l'ensemble de la promotion, selon plusieurs jurys se réunissant en parallèle, à des dates précises communes, communiquées dès le début de l'année aux étudiants, et réparties, pour les M2, selon 2 sessions, respectivement en juin pour la première session et en septembre pour la 2^e session.

Les soutenances de mémoire du parcours TPS se font au fil de l'eau, en fonction de l'avancée de l'étudiant.e, devant un jury de deux ou trois enseignants, en juin ou en septembre (pour les M1) et e, juin ou septembre-octobre (pour les M2).

Un jury se réunit à l'issue de l'année d'études. La session de seconde chance à lieu après la délibération du jury et la communication des résultats.

Un jury final délibérant sur les résultats de première session et de seconde chance se réunit en fin d'année.

4 – Cas particuliers des EC n'ouvrant pas droit à une seconde chance (*Article 15*)

- Stage
- Mémoire
- Soutenance du mémoire

5 – Précisions sur les notes retenues dans le cadre de la session de seconde chance (*Article 16*)

(Il s'agit généralement de la note du contrôle terminal et dans certains cas la moyenne entre la note du contrôle continu et celle du contrôle terminal)

À l'issue de la session de seconde chance, la note prise en compte pour la délibération du jury final est la meilleure des notes des deux sessions obtenues par l'étudiant.

6 – Renonciation à la compensation (Article 16)

Les étudiants qui, dans le cadre de la première session, ont acquis un EC par compensation, pourront s'ils le désirent y renoncer pour accéder à une session de seconde chance.

Le jury de Master se réunit début juillet pour la première session et, pour la session de seconde chance, en septembre (pour le Master 1) et en octobre (pour le Master 2).

7 – EC ne donnant pas lieu à une note fondée sur une échelle de 0 à 20 (Article 18)

Néant

8 – Cas particuliers des EC requérant une validation sans possibilité de compensation (Article 21)

(Uniquement pour des raisons de réglementation nationale ou de spécificités professionnelles en licence et/ou master et pour l'EC ou l'UE Mémoire en master)

Les UE 5 (Projet d'étape), UE 5' (Projet d'étape), UE 9 (Mémoire de Recherche) et UE 9' (Mémoire de projet individuel ou collectif) ne peuvent faire l'objet d'une validation par compensation.

9 – Modalités de réinscription à un EC non acquis (Article 22)

(Réinscription l'année suivante ou réinscription obligatoire le semestre suivant où l'EC est proposé)

Un EC non acquis exige une réinscription l'année suivante.

10a – Poursuite d'études au niveau supérieur dans un cursus de licence (Article 23)

- Nombre de crédits ECTS minimum exigé pour autoriser le passage de niveau à l'issue de la session de seconde chance

(la règle générale fixe le nombre minimum à 30 crédits ECTS mais il peut être porté par la composante, le département ou la formation jusqu'à 48 ECTS au plus)

Non concerné

- Modalités de passage au niveau supérieur

(Passage conditionnel avec le résultat AJAC ou simple redoublement avec une autorisation à prendre des EC du niveau supérieur en crédits)

Non concerné

10b – Poursuite d'études au niveau supérieur au sein du cursus de master (Article 23)

(A l'issue de l'année de M1 : simple redoublement, redoublement avec passage conditionnel en M2 (AJAC), redoublement avec possibilité de suivre des EC de M2 en crédits. Si la deuxième ou la troisième option est retenue, précisez le nombre minimum requis de crédits ECTS validés en M1. Ce nombre est doit être compris entre 30 et 48)

1 - Nombre de crédits ECTS minimum exigé pour autoriser le passage de niveau à l'issue de la session 2, dite de seconde chance.

(Le minimum est fixé à 30 crédits en règle générale et peut être fixé à 48 ECTS au plus)

De Master 1 à Master 2 : 38 crédits ECTS minimum exigés, dont les 9 crédits ECTS du mémoire d'étape.

2 – Modalités de passage au niveau supérieur

(Passage en conditionnel (AJAC) ou redoublement avec autorisation à prendre des EC en crédits)

La poursuite d'études dans un semestre de l'année supérieure de Master 2 est possible pour tout étudiant ayant validé 38 ECTS au moins en Master 1 dont les 9 crédits ECTS correspondant au mémoire d'étape de Master 1.

Les étudiant.e.s inscrit.e.s en conditionnel (AJAC) doivent s'acquitter des cours (ECTS) manquants du niveau antérieur.

MODALITÉ DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES DE CHAQUE ENSEIGNEMENT

Enseignement	Code Apogée	Crédits ECTS	Coefficient	Répartition contrôle continu / contrôle terminal	Nombre d'épreuves	Nature des épreuves	Durée des épreuves
MASTER 1							
EC 1A.1 Méthodologie A	DAA1ET01	5	1	CC	variable	Oral et/ou écrit	temps limité ou libre
EC 1A.2 Méthodologie B	DAA1ET02	5	1	CC	variable	Oral et/ou écrit	temps limité ou libre
EC 1A.3 Méthodologie de projet 1	DAA1ET03	5	1	CC	variable	Oral et/ou écrit	Temps limité ou libre
EC 1B.1 Arts et traduction	DAAMEL01	7	1	CC	variable	Oral et/ou écrit	temps limité ou libre
EC 1B.2 Langue vivante	DAA1XLV0	7	1	CC ou CT	variable	Oral et/ou écrit	temps limité ou libre
EC 1B.3 cours thématique en langue étrangère	DAA1XLET	7	1	CC ou CT	variable	Oral et/ou écrit	temps limité ou libre
EC 2A.1 Histoire des arts de la scène 1	DAA1EDB1	9	1	CC	variable	Oral et/ou écrit	temps limité ou libre
EC 2A.2 Histoire des arts de la scène 2	DAA1EDB2	9	1	CC	variable	Oral et/ou écrit	temps limité ou libre
EC 2A.3 Histoire des arts de la scène 3	DAA1EDB3	9	1	CC	variable	Oral et/ou écrit	temps limité ou libre
EC 2A.4 Histoire des arts de la scène – ouvertures TPS	DAA2ES01 DAA3ED04 DAA3ED05 DAA4EDB1 DAA4EDB2	9	1	CC	variable	Oral et/ou écrit	temps limité ou libre

	DAA4EDB3						
EC 2B.1 Institutions, Médiations, Politiques 1	DAA1EDB5	9	1	CC	variable	Oral et/ou écrit	temps limité ou libre
EC 2B.2 Institutions, Médiations, Politiques 2	DAA1EDB6	9	1	CC	variable	Oral et/ou écrit	temps limité ou libre
EC 2B.3 Institutions, Médiations, Politiques – ouvertures PCAI	DAA1EDA2 DAA1EDA3	9	1	CC	variable	Oral et/ou écrit	temps limité ou libre
EC 2B.4 Institutions, Médiations, Politiques – ouvertures TPS	DAA3ED04 DAA3ED05 DAA4EDB1 DAA4EDB2 DAA4EDB3	9	1	CC	variable	Oral et/ou écrit	temps limité ou libre
EC 2'A Approches transculturel du	DAA1EDA1	6	1	CC	variable	Oral et/ou écrit	temps limité ou libre
EC 2'B Approches des politiques culturelles	DAA1EDA2	6	1	CC	variable	Oral et/ou écrit	temps limité ou libre
EC 2'C Approches transartistique du	DAA1EDA3	6	1	CC	variable	Oral et/ou écrit	temps limité ou libre
EC 3A.1 Méthodologie C	DAA2ET01	4	1	CC	variable	Oral et/ou écrit	temps limité ou libre
EC 3A.2 Méthodologie D	DAA2ET02	4	1	CC	variable	Oral et/ou écrit	temps limité ou libre
EC 3A.3 Méthodologie de projet 2	DAA2ET03	4	1	CC	variable	Oral et/ou écrit	temps limité ou libre
EC 3B Outils	DAA2XLI0	3	1	CC	variable	Oral et/ou écrit	temps limité ou libre

EC 4A.1 Esthétiques : jeu, dramaturgie et écritures de plateau 1	DAA2EDB1	5	1	CC	variable	Oral et/ou écrit	temps limité ou libre
EC 4A.2 Esthétiques : jeu, dramaturgie et écritures de plateau 2	DAA2EDB2	5	1	CC	variable	Oral et/ou écrit	temps limité ou libre
EC 4A.3 Esthétiques : jeu, dramaturgie et écritures de plateau 3	DAA2EDB3	5	1	CC	variable	Oral et/ou écrit	temps limité ou libre
EC 4A.4 Esthétiques : jeu, dramaturgie et écritures de plateau – ouvertures TPS	DAA3ED01 DAA3ED02	5	1	CC	variable	Oral et/ou écrit	temps limité ou libre
EC 4B.1 Spécialisation TPS 1	DAA2XSPE	5	1	CC	variable	Oral et/ou écrit	temps limité ou libre
EC 4B.2 Stage	DAA2ES01	5	1	CC	1	Rapport écrit	Temps libre
EC 5A Mémoire d'étape	DAA2EM01	9	2	CC	1	écrit	Temps libre
EC 5B Soutenance d'étape	DAA2EM02	4	2	CT	1	oral	1h
EC 4'A Gestion et développement	DAA2EDA1	5	1	CC	variable	Oral et/ou écrit	temps limité ou libre
EC 4'B Ingénierie culturelle	DAA2EDA2	5	1	CC	variable	Oral et/ou écrit	temps limité ou libre
EC 5'A Mémoire d'étape	DAA2EM01	9	1	CC	1	Oral et/ou écrit	temps limité ou libre
EC 5'B Soutenance d'étape	DAA2EM02	4	1	CT (dates des jury communiquées en début d'année)	1	Oral	1h

MASTER 2							
EC 6A.1 Méthodologie de la recherche E	DAA3ET01	6	1	CC	variable	Oral et/ou écrit	temps limité ou libre
EC 6A.2 Ingénierie de projet	DAA3ET02	6	1	CC	variable	Oral et/ou écrit	temps limité ou libre
EC 6A.3 Méthodologie de la médiation transculturelle	DAA3ET03	6	1	CC	variable	Oral et/ou écrit	temps limité ou libre
EC 6B.1 Arts et traduction	DAAMEL01	6	1	CC	variable	Oral et/ou écrit	temps limité ou libre
EC 6B.2 Langue vivante	DAA3XLV0	6	1	CC ou CT	variable	Oral et/ou écrit	temps limité ou libre
EC 6B.3 cours thématique en langue étrangère	DAA3XLET	6	1	CC ou CT	variable	Oral et/ou écrit	temps limité ou libre
EC 7A.1 Perspectives internationales, ethnoscénologiques et transculturelles 1	DAA3ED01	9	1	CC	variable	Oral et/ou écrit	temps limité ou libre
EC 7A.2 Perspectives internationales, ethnoscénologiques et transculturelles 2	DAA3ED02	9	1	CC	variable	Oral et/ou écrit	temps limité ou libre
EC 7A.3 Perspectives internationales, ethnoscénologiques et transculturelles – ouverture PCAI	DAA3EDA3	9	1	CC	variable	Oral et/ou écrit	temps limité ou libre
EC 7A.4 Perspectives internationales,	DAA2EDB1 DAA2EDB2 DAA2EDB3	9	1	CC	variable	Oral et/ou écrit	temps limité ou libre

ethnoscénologiques et transculturelles – ouverture TPS	DAA4EDB1 DAA4EDB2 DAA4EDB3						
EC 7B.1 Scènes, politique et société 1	DAA3ED04	9	1	CC	variable	Oral et/ou écrit	temps limité ou libre
EC 7B.2 Scènes, politique et société 2	DAA3ED05	9	1	CC	variable	Oral et/ou écrit	temps limité ou libre
EC 7B.3 Scènes, politique et société – ouvertures PCAI	DAA3EDA2	9	1	CC	variable	Oral et/ou écrit	temps limité ou libre
EC 7B.4 Scènes, politique et société – ouvertures TPS	DAA1EDB5 DAA1EDB6 DAA4EDB1 DAA4EDB2 DAA4EDB3 DAA4ESB1	9	1	CC	variable	Oral et/ou écrit	temps limité ou libre e
EC 7'A Politiques culturelles à l'ère numérique	DAA3EDA1	6	1	CC	variable	Oral et/ou écrit	temps limité ou libre
EC 7'B Arts, politiques et société	DAA3EDA2	6	1	CC	variable	Oral et/ou écrit	temps limité ou libre
EC 7'C Médiations culturelles	DAA3EDA3	6	1	CC	variable	Oral et/ou écrit	temps limité ou libre
EC 8A.1 Scènes et pratiques hybrides 1	DAA4EDB1	5	1	CC	variable	Oral et/ou écrit	temps limité ou libre
EC 8A Scènes et pratiques hybrides 2	DAA4EDB2	5	1	CC	variable	Oral et/ou écrit	temps limité ou libre
EC 8A	DAA4EDB3	5	1	CC	variable	Oral et/ou écrit	temps limité ou libre

Scènes et pratiques hybrides 3							
EC 8A Scènes et pratiques hybrides – ouvertures TPS	DAA1EDB1 DAA1EDB2 DAA1EDB3 DAA1EDB5 DAA1EDB6	5	1	CC	variable	Oral et/ou écrit	temps limité ou libre
EC 8B.1 Spécialisation TPS 2	DAA4XSP0	5	1	CC	variable	Oral et/ou écrit	temps limité ou libre
EC 8B.2 Stage	DAA4ESB1	5	1	CC	1	Rapport écrit	Temps libre
EC 9A Mémoire de recherche	DAA4EMB1	13	2	CC	1	Écrit	Temps libre
EC 9B Soutenance de mémoire	DAA4EMB2	7	2	CT	1	Oral	1h
EC 8'A Stage	DAA4ES01	8	1	CC	1	Rapport écrit	Temps libre (au moins 2 mois en équivalent temps plein)
EC 9'A Mémoire de projet	DAA4EMA1	16	1	CC	1	Écrit	Temps libre
EC 9'B Soutenance de mémoire	DAA4EMA2	6	1	CT (dates des jury communiquées en début d'année)	1	Oral	1h